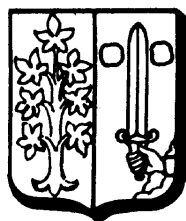


DEPARTEMENT DE LA MOSELLE (57)

ARRONDISSEMENT DE METZ



## PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE FEY

### SEANCE N°5 DU 8 OCTOBRE 2020 à 18 heures 30

#### Délibération n°01/05/2020 : Demande subvention Moselle Ambition

Point annulé

#### Délibération n°02/05/2020 : Numérotation voiries

La construction en cours située route de Cuvry, au niveau du croisement avec la route d'Augny engendre une nouvelle numérotation de voirie ; elle portera le n°9.

D'autre part la construction située route de Cuvry, entre le n° 26 et n° 30 aura le n°28.

cf. plan annexé à la présente délibération.

Adopté à l'unanimité

#### Délibération n°03/05/2020 : Divers

1. Convention MATEC : Fourniture d'électricité

- **Adhésion à la convention constitutive de groupement de commandes du Département de la Moselle pour l'achat d'électricité**
- **Lancement d'une (des) consultation(s) pour l'achat d'électricité**

Monsieur le Conseiller délégué rappelle à l'assemblée que depuis le 1er juillet 2007, le marché de l'énergie est ouvert à la concurrence et que conformément aux articles L. 333-1 et L. 441-1 du Code de l'Energie, tous les consommateurs d'électricité peuvent librement choisir un fournisseur sur le marché et quitter les tarifs réglementés de vente proposés par les opérateurs historiques.

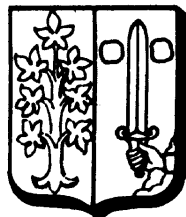
Monsieur le Conseiller délégué précise que la suppression des tarifs réglementés de vente implique une obligation de mise en concurrence pour les acheteurs soumis au code de la commande publique.

Monsieur le Conseiller délégué informe l'assemblée que le Département de la Moselle (coordonnateur) a mandaté son assistant Moselle Agence Technique à créer un groupement de commandes pour la fourniture d'électricité.

Monsieur le Conseiller délégué ajoute que ce groupement de commandes vise à maîtriser au mieux l'aspect budgétaire de ces changements et à en tirer le meilleur profit, par le regroupement des besoins de ses adhérents et une mise en concurrence optimisée des fournisseurs.

DEPARTEMENT DE LA MOSELLE (57)

ARRONDISSEMENT DE METZ



## PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE FEY

### SEANCE N°5 DU 8 OCTOBRE 2020 à 18 heures 30

Monsieur le Conseiller délégué précise que la Commission d'Appel d'Offres sera celle du coordonnateur (Département de la Moselle) et que le début de fourniture sera fixé à la clôture du contrat actuel ;

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de délibérer :

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L1414-3-II ;

Vu le code de la commande publique ;

Vu la convention constitutive du groupement de commandes ci-jointe en annexe ;

L'exposé de Monsieur le Conseiller délégué entendu,

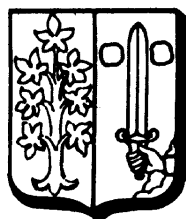
Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- **AUTORISE** l'adhésion de la commune de FEY au groupement de commandes coordonné par le Département de la Moselle, pour l'achat d'électricité ;
- **APPROUVE** les termes de la convention constitutive du groupement de commandes pour l'achat d'électricité (jointe en annexe) ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer la convention constitutive du groupement de commandes pour l'achat d'électricité ;
- **AUTORISE** le lancement de la (des) consultation(s) et la passation des contrats correspondants, ainsi que la signature de toutes pièces nécessaires à l'exécution de ces contrats ;
- **AUTORISE** le représentant du coordonnateur à signer les accords-cadres, les marchés subséquents, les annexes éventuelles, ainsi que toutes pièces s'y rapportant ; issus du groupement de commandes pour l'achat d'électricité et pour le compte des membres du groupement ; et ce, sans distinction de procédures ou de montants.
- **PRECISE** que les dépenses inhérentes à l'achat d'électricité seront inscrites aux budgets correspondants.

Adopté à l'unanimité.

DEPARTEMENT DE LA MOSELLE (57)

ARRONDISSEMENT DE METZ



## PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE FEY

### SEANCE N°5 DU 8 OCTOBRE 2020 à 18 heures 30

#### 2. Affaire COMMUNE DE FEY/DUMONT

*Monsieur DUMONT, Maire, ne participe pas au vote de ce point.*

Le Conseil Municipal prend acte du désistement de l'indivision DUMONT de son appel interjeté contre le jugement du 18 décembre 2019 du TGI de METZ relatif au litige les opposant concernant la propriété de la parcelle cadastrée Section 1 N° 75 de la Commune de FEY.

n contrepartie de ce désistement, le Conseil Municipal accepte de renoncer à la somme de 3 000 € que le jugement du 18 décembre 2019 a octroyé à la Commune de FEY, au titre de l'article 700 du code de procédure civile.

Le Conseil Municipal consent également à conserver la charge de ses propres frais et honoraires relatifs à la procédure d'appel.

Résultat du vote :

13 votants

13 voix pour

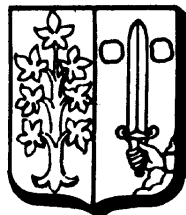
0 abstention

0 voix contre

### RECAPITULATIF DE SEANCE

N° Délibération	Objet de la délibération	N° page
1	Demande de subvention Ambition Moselle	32
2	Numérotation voiries	32
3	Divers	32 à 34
	RECAPITULATIF DE SCEANCE	34
	EMARGEMENT	35

ARRONDISSEMENT DE METZ



**PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL DE FEY**

**SEANCE N°5 DU 8 OCTOBRE 2020 à 18 heures 30**

**EMARGEMENT**

<b>NOM</b>	<b>Prénom</b>	<b>Présent(e)</b>	<b>Absent(e)</b>	<b>Procuration à :</b>	<b>Signature</b>
DUMONT	Michel	X			
LAURENT	Françoise	X			
BEHR	Lucien	X			
BERTIN	Marc	X			
BELLANGER	Alain	X			
BERNHARDT	Aurore	X			
CONRARD	Séverine	X			
DERAM	Etienne	X			
DUFOUR	Brigitte		X		
ESCOFFRES	Quentin	X			
GRANDJEAN	Stéphane	X			
LEHAIR	Bruno	X			
MITHOUARD	Romain		X	R. SINGER	
REMY	Lucas		X	L. BEHR	
SINGER	Robin	X			